1608/374.

LE CRI
DE
LINDIGNATION.

SUIVI DE LA REQUÊTE DE JANOT.

Usque tandem abutere patientia nostræ Crispine.

A LONDRES;

M. DCC. LXXXIII.

15
68
NOV

LE CRI
DE
L'INDIGNATION,
SUIVI DE LA REQUETE DE JANOT.

Uſque tandem abutere patientiâ noſtrâ Criſpine.

JUSQUES-A-QUAND, trop odieux CRISPIN abuſerez-vous de la patience qui vous laiſſe occuper la place des d'Agueſſeau & des Lamoignon ? Juſques-à-quand trahirez-vous impunément la confiance du Roi, & les intérêts de l'Etat ? N'étoit-ce donc pas aſſez d'avoir diſcrédité la Magiſtrature, avili le Conſeil, éteint toute émulation, anéanti

tout principe, favorisé les déprédations du Palais, & seme dans tous les Parlemens des germes de trouble & de confusions. Falloit-il étendre vos pernicieuses influences jusques sur une partie d'administration qui vous est etrangere? Falloit-il ajouter à tous vos tors, celui d'avoir suggéré ce choix bisarre qui étonne toute la France, & que le public ridiculise, pendant que les gens sensés en sont profondément consternés?

C'est vous, oui c'est vous, & vous osez vous en vanter, qui trompant la bonne foi de l'honnête M. de Vergenne, l'avez induit à proposer pour gouverner les finances de l'Etat, un jeune homme de trente deux ans, qui ne sait rien, qui n'a rien vu, qui n'a pas même l'idée des immenses fonctions qu'on vient de lui confier? Vous étiez bien sûr de son insuffisance, & vous vous êtes rendu garant de sa capacité! ... Conséquence digne de vous! mais qu'il est difficile de deviner quand on ne vous connoît pas; l'on vous a cru, parce que la droiture est souvent dupe de la perfidie; & il faut convenir que dans l'ordre ordinaire il est aussi naturel d'ajouter foi au temoignage du chef de la justice, sur le merite d'un membre du Conseil

qu'il l'eſt de s'en rapporter à celui d'un Colonel, ſur le compte d'un officier de ſon regiment: mais quand ce chef de la juſtice n'eſt qu'un chef d'impoſtures & diniquités, quand, joignant l'ypocriſie aux pantalonades, il n'a pour mobile que l'amour de l'argent; pour moyens que l'aſtuce, pour objet que de ſatisfaire ſourdement ſes paſſions: faut-il s'étonner que, pour écarter ceux qu'il craint, il les calomnie: que pour faire parvenir ceux qui ſont dans ſa dépendance, il les exalte; & que le bien de l'État ſoit toujours le dernier de ſes ſoucis? Vous reconnoiſſez-vous à ces traits Monſeigneur HUE? Et n'eſt-il pas juſte que, baffoué comme vous l'êtes par toute la Magiſtrature qui ſait ce que vous valez, vous ſoyez enfin démaſqué aux yeux de la Cour à qui depuis longtems votre patelinage & votre faux air de gravité ont fait illuſion?

Il y a trente ans que nous nous connoiſſons. J'ai été témoin de votre conduite tortueuſe au Parlement de Rouen; je ſuis inſtruit jour par jour de toute les menées de votre émiſſaire & bas valet Camus de Néville, fils d'un Manufacturier de Louviers, & de plus agent & confident de

votre ſote perſonne, & que vous n'avez pas rougi de récompenſer par une charge de Maître des Requêtes, en dépit de tout le Conſeil. J'ai vu votre prétendu héroïſme en 1772, ſuivi de la plus vile défection ; j'ai ſçu à quel prix vous vouliez vous vendre au Meaupou ; j'ai partagé le ſentiment univerſel ſur votre ſurprenante élévation en 1774, & ſur la cauſe plus ſurprenante encore à qui vous la devez. Oui, Monſeigneur, tout le monde ſait que vous divertiſſiez M. de Maurepas en jouant les rôles de Criſpin ſur le théâtre de Pont-chartrain ; d'où il a jugé qu'un auſſi bon comédien pouvoit faire un Garde-des-Sceaux ; & nous en voyons l'effet. J'ai ſuivi depuis ce moment vos marches les plus ſouterraines ; j'ai percé l'obſcurité de vos intrigues les plus ténébreuſes ; & rien de tout ce que vous avez fait pour tromper à la fois le Roi & la Magiſtrature, n'a échappé à mes regards ; j'en gémiſſois en ſilence, & j'attendois que le Tems, vengeur des fourberies, arrachât le voile qui vous couvre. J'éclate aujourd'hui par excès d'indignation, & je ne puis me contenir lorſque je vous vois vous applaudir avec vos confidens de ce qui afflige & irrite tout le public.

Si vous vous étiez borné à louer la probité de M. d'Ormeſſon, ſa bonne volonté, ſon amour pour le travail, alors, & pour la premiere fois peut-être, vous auriez dit la vérité ; mais lui ſuppoſer les qualités néceſſaires pour être Contrôleur-Général : que ſans avoir pratiqué aucune partie de l'adminiſtration, il eſt en état d'en tenir toutes les rênes : prétendre que ſes foibles épaules pourront porter le poids de cette vaſte machine qui faiſoit trembler les Sulli, les Colbert, les Démarets, les Orri, & qui s'étant infiniment accrue depuis eux, a écraſé tous leurs ſucceſſeurs, n'eſt-ce pas le comble de l'impudence ?

La Nation convaincue, avec raiſon, des bonnes intentions de ſon Souverain, s'attendoit à les voir s'effectuer à l'époque de la paix, par l'exécution d'un plan général d'adminiſtration qui, conçu en grand, mûrement médité & ſagement conduit, auroit produit une amélioration ſolide dans les finance, ſans ſurcharge pour le peuple : & des changemens utiles ſans ébranlemens convulſifs : elle croyoit & croit encore ce grand ouvrage reſervé au regne d'un Prince qu'elle ſait n'être occupé que du bonheur de ſon Royaume, & n'aſpirer

qu'au ſoulagement qu'il doit à ſes ſujets : elle s'étoit flatée que M. de Fleury n'ayant ni aſſez d'élévation pour ſaiſir de grandes vues, ni aſſez de connoiſſances en finances, pour les diriger ; ni aſſez de forces phyſiques & morales pour les exécuter ; ſurtout cette franchiſe de caractere qui peut ſeule inſpirer la confiance, & aſſurer le ſuccès, ſeroit remplacé par quelqu'un en qui toutes ces qualités ſe trouveroient réunies. Cette excellente nation qui s'eſt livrée de ſi bonne grace à tous les efforts que la guerre exigeoit de ſon zele, fatiguée depuis deux ans de la nullité d'un Adminiſtrateur des finances, ſans titres ; ſe diſant ſans ceſſe à la veille de quitter ſes fonctions, qu'en attendant il ne faiſoit pas ; & trop occupé d'intriqualleries pour l'être du bien public ; épuiſée par le cercle vicieux d'emprunts ſuivis d'impots, d'impots ſuivis d'emprunts, n'avoit-elle pas droit de ſe croire au moment de reſpirer, & de voir luir des plus beaux jours ſous un miniſtere plus éclairé ? Elle ſe ſeroit ſentie déjà ſoulagée, & on ne l'auroit plus entendue ſe plaindre, ſi elle avoit vu arriver à la tête des finances un homme à grands talens & vraiment capable.

Au lieu de cela que paroît-il ſur l'horiſon étonné ? un apprentif magiſtrat que M. Turgot & M. Necker trouvoient ſi neuf en affaires, qu'il ne voulurent jamais travailler avec lui ſans le Commis Dailli, ſon mentor ; qui n'a encore vu que quelques détails de la recette des impoſitions, (encore eſt-ce par les yeux du Commis Auſan, qui en tout a ſuccédé à Dailly) & quelques affaires contentieuſes du bureau où l'on venoit de l'admettre : qui du reſte n'a pas la plus petite notion du mouvement de l'argent ; n'a été à portée de ſe former aucuns principes ſur les véritables ſources des richeſſes de l'État ; ne connoit ni les hommes, ni la Cour, & va néceſſairement être dupe de tous les pièges qu'on lui tendra, en même tems que le Royaume entier ſera dupe de ſon impéritie. Je ne parle ni de ſon ton, ni de ſa contenance, ni de tout ce qu'il y a dans ſon extérieur & dans ſes acceſſoires, qui prête à la plaiſanterie. A dieu ne plaiſe que je veuille exiter à rire à ſes dépens ! On n'y eſt déja que trop diſpoſé. Dans le vrai, le malheureux n'eſt qu'à plaindre ; & s'il étoit plus clair-voyant ſur ſa poſition, il ne vous pardonneroit jamais, protecteur

perfide, le mauvais ſervice que vous lui avez rendu. Il avoit un état honorable & proportionné à ſes forces : il opinoit déjà fort joliment dans le Conſeil quand il avoit eu le temps de ſe préparer & d'adnoter ſoigneuſement tout ce qu'il avoit lu & entendu : ſon zele & ſon application le faiſoit regarder comme un ſujet d'eſperance, digne d'eſtime & d'encouragement ! pourquoi le tranſplanter prématurément dans un ſol étranger où jamais il ne pourra prendre racine ? pourquoi l'expoſer à tous les ridicules qui vont pleuvoir ſur lui ? la pitié ſeule peut l'en ſauver ; & s'il eſt ſage, plutôt que de s'en tenir à cette miſérable reſſource, il ne tardera pas beaucoup à rentrer dans ſa route naturelle & à reprendre le petit departement qu'il a eu ſoin de ſe reſerver.

Vous repetée à tout venant M. HUE, que c'eſt votre enfant, que vous l'avez fait tout ce qu'il eſt ; que vous lui tenez lieu de pere : vous faite entendre que vous guiderez ſes pas chancelans, & que vous tiendrez une de ſes liſieres, pendant que M. de Vergennes tiendra l'autre : mais eſt-ce donc un enfant qu'il nous faut pour reparer nos maux ? votre nom eſt-il en aſſez bonne odeur, pour que vos adop-

tions paternelles repandent beaucoup de faveurs ſur ceux que vous en gratifiés Ah ! gardez en plutôt le ſecret pour laiſſer du moins a votre pupile ſa réputation d'honnête homme, qu'on ne lui diſpute pas. malheureuſement ce n'eſt point aſſez : ne dire que cela d'un Miniſtre des Finances, c'eſt avouer ce qu'on doit penſer du ſurplus ; ce qu'on penſe unanimement de celui-ci, fait trembler pour le crédit public qui ne peut ſe maintenir longtems avec un Contrôleur-général en qui il eſt impoſſible de prendre confiance, & que chaqu'un juge ne pouvoir reſter ſix mois en place.

Fatal inſtigateur d'un choix ſi unanimement déſapprouvé, direz-vous quel démon a pu vous porter à égarer les intentions du meilleur des Rois? Direz-vous quel eſt votre but ? Eſt-ce de perpétuer dans le miniſtere cette mediocrité qui vous convient, parce qu'elle couvre votre ignorance, & favoriſe vos manœuvres ? Eſt-ce d'avoir à vos ordres le Rapporteur de ce comité ſuprême, dont le plan préſente les meilleures vues, mais qui ne ſera plus regardé que comme un moyen d'intrigues dès qu'on verra que vous en êtes l'ame ? Eſt-ce enfin que vous prétendez faire vous-même la place de Contrôleur-

général, & que regardant celui à qui vous en avez fait donner le titre, comme un manequin ſouple à vos volontés, vous eſpérez vous rendre maître de cette partie d'adminiſtration, qui eſt le pivot de toutes les autres ? Oh ! c'en eſt trop : que vous ayez envie de mettre la main ſur les finances du Roi, je le conçois ; que vous vouliez les faire ſervir à corrompre de plus en plus la Magiſtrature, & à fournir aux diſtributions du d'Aligre, je le conçois encore : mais les régir, les diriger . . . vous! eh comment le pourriez-vous ? Où auriez-vous pris connoiſſances néceſſaires ? Seroit-ce à la tête du Parlement de Rouen que vous les auriez acquiſes ? Ou êtes-vous aſſez ſupérieur aux occupations de votre place, pour qu'elles vous aient laiſſé le loiſir de vous livrer à une étude diſparate dont la carriere eſt ſi étendue, que la vie d'un homme de beaucoup d'eſprit ſuffit à peine pour en parcourir l'immenſité ? Non ſans doute, vous n'en ſavez pas plus en ce genre que votre enfant adoptif ; c'eſt un aveugle conduit par un autre aveugle . . . Dans quel abyme vont-ils précipiter le Royaume, & que vas-tu devenir malheureuſe nation ?

Mais en quelle circonſtance encore ſe joue-

t'on ainſi du ſort de l'Etat ? C'eſt quand le trône impérial eſt occupé par un prince ambitieux, impatient de s'agrandir, & qui veut faire parler de lui à quelque prix que ce ſoit ; c'eſt qand trois Puiſſances du Nord entretiennent des états militaires doubles & triples du nôtre : c'eſt quand notre fiere & éternelle ennemie conſerve l'inéfaçable reſſentiment du ſecours que nous avons donné à ſes colonies révoltées, le dépit de ſe voir déchue de l'empire tyrannique qu'elle exerçoit ſur les mers, & l'indubitable réſolution de ſe venger dès qu'elle pourra !

Fut-il jamais plus important d'avoir une adminiſtration ferme, éclairée, capable de reſtaurer notre conſtitution devenue lâche & débile, de mettre en valeur toutes nos forces naturelles, de remonter notre état militaire en proportion du rang que la France doit occuper dans l'Europe, de nous conſerver une marine ſuffiſante, fondée ſur des baſes plus ſolides qu'elle n'a pu l'être juſqu'à préſent ; en un mot, de faire tout ce qu'il faut pour nous rendre reſpectables au dehors, & nous faire reprendre dans l'ordre politique le degré de conſidération qui nous appartient : ſeul moyen de conſerver la

paix ; ſeul préſervatif contre une nouvelle guerre où nous ne retrouverions plus ls conjonctures uniques & ſinguliérement avantageuſes, qui, au commencement de celle-ci, s'étoient réunies en notre faveur? Cette paix, précieux bienfait de l'amour de Roi pour ces peuples; quel fruit produira-t-elle ſi l'on en profite pas pour réparer notre épuiſement, pour remédier aux négligences invétérées qui ont dégradés notre puiſſance, & pour aſſurer par des meſures actives notre tranquillité qu'un funeſte engourdiſſement compromettroit? N'eſtce pas le moment de s'en occuper eſſentiellement, & le moment peut-être le plus décifif pour cette Monarchie? C'eſt cependant alors, c'eſt en de telles circonſtances, qu'étouffant tout ſentiment patriotique, & ne conſultant que votre propre intérêt, vous avez oſé, indigne Miniſtre de la Juſtice, propoſer froidement de confier les finances & les deſtinées de l'Etat à un écolier, comme pour rendre notre Gouvernement de plus en plus mépriſable aux yeux de l'univers! J'en atteſte tout être qui reflêchit; n'eſtce pas là un crime de lèze-nation au premier chef? Et l'aveu que vous en faites ne ſuffit-il pas pour ouvrir enfin les yeux ſur la baſſeſſe de votre ame, pour

prouver que par vous, toute eſpèce de bien devient impoſſible, & pour faire appercevoire combien il eſt dangéreux que la premiere dignité du Royaume, le premier office de la Couronne ſoit entre les mains d'un vil & malfaiſant Janot-Criſpinain?.....

NOTES

PROVISOIRES,

DISCRÉDITÉ LA MAGISTRATURE, SEMÉ DES GERMES DE TROUBLE : page 3.

VOICI des faits pour ceux qui pourroient craindre qu'on ne ſe fut livré à une déclamation outrée: on leur proteſte qu'on a eu en vue que la gloire du plus juſte & du meilleur des Rois, le bien de l'Etat, l'honneur de la Magiſtrature. Ce qui ſuit ne ſera qu'un apperçut & un échantillon de ce qui reſte à dire.

La maniere conſtante avec laquelle M. Huë a diſcrédité la Magiſtrature, eſt une perfidie ſoutenue, il a débuté par décrier en ſecret au près du Roi le zèle des Magiſtrats, & par rendre ridicule ou ſuſ-

pecter leur conduite : on eſt en état de rendre compte des propos & de circonſtances : pour les dégoûter enſuite, & donner à ſon gré. Il a introduit partout une foule de jeunes gens, pour qui il prodigue ſans meſure les diſpenſes d'âge & d'études. Dès lors les anciens ſe ſont retirés : les principes & la décence diſparus, & il n'y a qu'un cri d'un bout du royaume à l'autre.

A Paris, il eſt notoire que c'eſt M. Huë, qui de concert avec les d'Aligre, d'Ammecourt, Titon & autres brigands de Grand'Chambre, a redigé, ſcellé & ourdi la déclaration des appointés ſommaires, celle des apointés des cauſes du parquet, &c. &c. & qui en cet inſtant même conbine encore avec eux les moyens de rendre illuſoire le vœu du Roi, & de braver impunément la clameur univerſelle.

Dans les Parlements où il eſt connu, où ſes recommandations éternelles, ſes ſurſis ſans bornes en toutes matieres, ont été regardés comme des actes indécens & ſcandaleux, il a cherché à diviſer tous pour régner.

A Rennes, il exige impérieuſement l'exécution du fameux Edits de diſcipline, qu'à Paris il permet qu'on mépriſe ; il entretient par là la diſcorde entre

le

le Parlement & ſon Chef, & en profite indignement pour diſcréditer le corps dans l'eſprit du ſouverain.

A Rennes, dans le ſeul procès de M. Desgrées il y a eu trois ſurcis ſucceſſifs pour retarder l'expédition de la juſtice. . . .

A Bordeaux, juſqu'ici le grand banc a été occupé par l'ancienne nobleſſe : il a plu au ſieur Dupati né d'hier, le plus violent déclamateur contre l'autorité en 1772 de vouloir en 1779, ſe faire Preſident-à-Mortier : oppoſition du Parlement M. HUE ſaiſit; la circonſtance, deploie l'autorité; lettres réiterées de juſſion, lettres de Cachet, envoi du Commandant & les proteſtations du Parlement, lui ſervent maintenant à décrier le corps auprès du Roi.

A Aix, un ſieur Teyſier, reçu avocat avec diſpence du droit de Chapelle, vu l'agrément qui lui eſt donné d'un office en la Cour, en obtient des proviſions; en ſuite il éprouve quelques difficultés qu'il réfere à M. HUE, Celui-ci pour réponſe expedie de ſecondes proviſions du même office à un autre qui eſt reçu; & le ſieur Teyſſier a dans ſa poche les premieres, ſeules legales, juſqu'à ce qu'un Arrêt les ait rapportées : mais M. HUE qui a reçu le prix du ſcel de toutes deux, qui n'en a rien réſtitué s'in-

quiette fort peu dailleurs que le nom du Roi que le Sceau de France ſoient ainſi proſtitué & compromis.

A Grenoble, le ſieur de Moydieu, Procureur-général, en 1774, eſt inculpé. Des Lettres-patentes déclarant que ça ét. ſans juſtice & ſans raiſon.... Un Arrêt du Conſeil des dépêches, du 10 avril 1778, le renvoi dans ſes fonctions. M. Huë rend cette juſtice inutile ; il retient, il amuſe le ſieur de Moydieu, & il finit par oſer créer un vice-procureur général, ſceller ſa commiſſion, & retenir à Paris le vrai titulaire. Par ce moyen il détruit, à la face de toute la Magiſtrature, la loi de l'inomovabilité dont il a fait reconnoitre & conſacrer l'inviolabilité par Louis XVI dans ſes Edits de 1774. Aſſurément Meaupeou a ignoré cette reſſource, ou a eu l'honnêtete de la rejetter.

A Beſençon, l'Europe entiere ſait ce que M. Huë s'eſt permis; il eſt demeuré conſtant qu'il a oſé fabriquer une réponſe du Roi, du 3 ſeptembre 1782, en l'abſence de Sa Majeſté, & ſceller à ſon inſçu des Lettres-patentes de juſſion & de cachet, & y mettre des dates demontrées phyſiquement fauſſes; inſerer dans les papiers publics une reponſe de Sa Majeſte, du 9 janvier 1783, tronquée & infi-

delle; où on lit cette réponſe indigne des intentions paternelles du Roi : « Ce qui ſe fait en mon nom, « ſe fait par mes ordres «. La déſavouer enſuite à vue du cri public, rendre le Roi le jouet de ſa paſſion; & encore en cet inſtant, laiſſer ſans réponſe les remontrances de ce Parlement, & s'occuper au contraire avec le plus intriguant des hommes, le Premier Préſident Gros-bois, à conſommer l'aviliſſement du Corps, & la ruine de la Province.

A Colmar, de quelles horreurs ne s'eſt-il pas rendu coupable !... On invoque ſur cela le témoignage de la Cour, des Miniſtres, de toutes les perſonnes en place dans la province ! &c. &c. Il faudroit un volume pour tout dire : il ſuffit d'aſſurer que le Procureur général de Colmar eſt à Paris depuis cinq à ſix ans; que M. HUE l'y retient par ſon ſeul ordre verbal, lui refuſant audience & juſtice quelconques, ayant éludé les volontés préciſes du Roi, les intentions de M. de Maurepas, & cependant étant mis au défit d'alléguer quelques pretexte que ce ſoit, autre que la vengeance, l'amour-propre & la baſſeſſe; & c'eſt ſous le regne d'un Roi dont ſon peuple adore les vertus, & connoît les intentions juſtes & la bienveillance que l'on trompe!

A Rouen, dans quel excès de mépris n'eſt-il pas tombé par ſes inconſéquences & ſes ſollicitations en tout genre, le perſonnage qu'il a joué dans l'affaire de Lally, &c. &c.

Un celèbre Ambaſſadeur pourſuivoit en cette Cour l'enregiſtrement d'une grâce du Roi de France, pour un homme de ſa nation, & M. HUE étoit le premier a faire naître ſourdemcnt des obſtacles: « Il « eſt bien etonnant M., lui dit cet Ambaſſadeur chez « M. de Maurepas, en preſence de tout le monde, « qu'un etranger vienne vous apprendre le pouvoir « du Roi de France pour faire grâce»!.. M. HUE humilié, n'oſa plus faire de difficultés... Arrêtons-nous pour le moment.

Page 5. L'AMOUR DE L'ARGENT. Perſonne n'ignore que le bouleverſement en Librairie, qu'il a fait par ſon Aide-de-camp Neville, n'a été & n'eſt qu'une ſpéculation de finances pour lui, un impôt du produit du quel il ne rend compte à perſonne; dont l'etendue a été ſouvent diſcutée & calculée dans les comptes rendus au Parlement les 23 avril, 10, 27 & 31 août 1779, reſtes ſans ſuites par ſes intrigues, & dont le reſultat eſt la ruine d'une claſe précieuſe de citoyens, & d'une branche honorable

& utile de commerce que l'étranger s'approprie, c'eſt à cet amour de l'argent.

Page 12, VOUS EN ETES L'AME. Et dans quelles circonſtances, juſte ciel! après avoir écrit une lettre dépoſée dans les Archives du Parlement de Beſançon ; & rendue publique dans un arrêt imprimé du 15 fevrier dernier, dans laquelle, en matiere de finance, il ne craint pas d'annoncer comme principe, que Louis XIV n'a pas pu engager ſes ſucceſſeurs, ni les priver du droit de recréer, de ſupprimer.... Quel credit alors prépare-t'il au Contrôleur-général actuel, ſur-tout quand on ſait qu'il eſt ſon créateur, & qu'il le dirige! Quel outrage ne fait-il pas à la gloire du Roi, au nom duquel il n'a pas tremblé d'écrire une telle choſe, & dont la plus exacte fidelité à tous les engagemens aux dépens mêmes de ſes propres jouiſſances, eſt le caractere diſtinctif parmi les Souverains exiſtans! Quel confiance menage-t'il chez les nationaux & les étrangers à l'important comité dont il eſt membre, & dont par ſon titre il eſt ſenſé garantir perpétuellement les principes de juſtice & de vérité!

Page 12 : DISTRIBUTIONS DU D'ALIGRE. Ce plan de corruption eſt ſi vrai, que c'eſt lui, M.

Huë, qui, tout à l'heure, n'a pas rougi de concevoir & de faire très-ſecrettement exécuter par ſes Epiciers du palais, le projet d'un Mémoire au Roi, où ils inſinuent, comme le plus puiſſant moyen de juſtification & d'autoriſation de tout ce qu'on leur reproche, ſans qu'ils puiſſent le méconnoître, le danger, en réformant les abus, de rendre le Parlement trop indépendant du Miniſtere ! ... Cet incroyable mémoire fait puis refait, enfin arrêté, a eté vu, tenu & lu ! ...

Page 16 : LES DIRIGER, les finances. Il faut convenir qu'il touche au but : il a fait un Contrôleur général, qui eſt ſon manequin ; il a nommé à la place du comité contentieux des finances, l'ancien Rapporteur officieux d'un de ſes procès, ſon très-dévoué ſerviteur : il a intrigué pour mettre à la tête de l'adminiſtration de la Ferme-générale, ſon Jokey Néville : il trame ſourdement, pour ſon profit, une révolution dans l'adminiſtration des parties caſuelles & du tréſor royal ; il domine le Contrôleur-général ; il eſt membre principal de l'intéreſſant comité : ainſi il eſt toujours aſſuré d'y balancer l'opinion, & de la réduire ſouvent au vœu de ſon intérêt ... A cette vue de quel effroi ne doit-on pas être ſaiſi ?

Page 15; SOIT ENTRE LES MAINS D'UN VIL &c. Seroit-ce un preſſentiment du ſort qui l'attend? ou n'eſt-ce pas un procédé qui met le comble à tous les autres. Apeine M. d'Ormeſſon étoit nommé il lui a indiqué un travail; & ce travail a conſiſté à mettre un prix à la reconnoiſſance du jeune Adminiſtrateur; il a ſaiſi avidement ce premier inſtant pour ſe faire arranger, ou s'arranger lui-même un traitement en cas d'expulſion ou de retraite; & il a fait promettre qu'on épieroit l'occaſion la plus favorable de le paſſer à la ſignature du Roi.

Ce ſeul trait révele le fond de ſon ame. . . . . Puiſſent, à quel que prix que ce ſoit, le Roi & ſon peuple être délivrés d'un tel Miniſtre qui deshonore ſa place, qui avilit le Gouvernement, & qui enchaîne & corrompt les Loix depuis la Capitale juſqu'aux extrémités du Royaume.

A REQUETE DE VOLANGE, DIT JANOT, A MONSEIGNEUR HUE, GARDE-DES-SCEAUX DE FRANCE.

Ce monde-ci n'eſt qu'une œuvre comique,
Où chacun fait ſes rôles differens :
Là ſur la ſcene, en habit drammatique,
Brillent Prélats, Miniſtres, Conquérans:
Pour nous, vil peuple aſſis aux derniers rangs,
Troupe futile, & des Grands rebutée,
Par nous d'en bas la pièce eſt écoutée;
Mais nous pavons utiles ſpectateurs,
Et quand la farce eſt mal repréſentée,
Pour notre argent nous ſiflons les acteurs.

ROUSSEAU.

MONSEIGNEUR,

Supplie très-humblement Votre Grandeur; Nicodême-Blaiſe Volange, dit JANOT;

DISANT que, depuis longtems, la Renommée lui avoit appris les mérites éminents de Votre Grandeur; mais que, comme ſouvent elle flatte les perſonnes en place, il oſe avouer qu'il avoit crû ces

louanges un peu exagérées, que le Suppliant a bien changé d'opinion depuis qu'il a eu l'honneur d'approcher de Votre Grandeur de plus près, & de repréſenter avec Elle chez Madame de Vergennes: qui malgré l'eſpèce de jalouſie qui pourroit exciter dans l'ame du Suppliant un rival auſſi dangereux, la vérité le force à rendre hommages à des talens ſupérieurs aux ſiens, que les derniers jours entr'autres Monſeigneur s'eſt ſurpaſſé lui-même, qu'il a joué comme un archange, qu'il a rendu les rôles de la mère aux chats & de la femme en couche, auſſi bien que le ſieur Dugazon l'auroit pû faire, que la nature a épuiſé ſes dons ſur Monſeigneur, qu'elle lui a donné à un degré qui tient du miracle un caractere & un viſage qui s'adoptent avec une verité & une facilité incroyable à tout les maſques que ſa Grandeur veut prendre, Premier Préſident, Criſpin, Gardes-des-Sceaux, Jerôme-pointu, ces différents perſonnages s'identifient tellement avec Monſeigneur que l'on pourroit adreſſer aux ſpectateurs ce vers de Corneille.

Devine ſi tu peu, & choiſis ſi tu l'oſe.

Mais il en eſt ſur-tout dont Votre Grandeur, malheureuſement pour le Suppliant, a trop bien ſaiſi l'eſprit de jeannot, de cet incomparable jeannot.

Elle permettera au Suppliant d'oſer repréſenter que c'eſt un vol manifeſte qu'elle lui a fait: que tout le monde s'écrie, c'eſt Volange lui-même ſous le maſque de Monſeigneur; que dans de pareilles circonſtances l'honneur & l'interêt l'obligent à mettre reſpectueuſement ſous vos yeux le tort que les ſuccès de Votre Grandeur font à ſa gloire & à ſa fortune. Volange n'eſt pas comme autrefois l'unique jeannot, il en eſt deux maintenant en France, le Suppliant & Monſeigneur, toutes les eſperances du premier ſont à jamais perdues, ce qui entretient le crédit de Votre Grandeur deviendra la ruine du Suppliant, la Cour qui a ſans ceſſe, Monſeigneur ſous les yeux & à ſes ordres, oubliera bientôt qu'il exiſte un autre jeannot. Tout Paris va quitter les Variétés amuſantes, pour courir en foule aux ſoirées des affaires étrangeres; l'ordre ſera renverſé; Jeannot d'aîné qu'il étoit va devenir le cadet puiſque Monſeigneur par les prérogatives de ſa charge doit avoir la prééminance par tout. Votre Grandeur reſtera Gardes-des Sceaux de-France & Jean-

not; mais le Suppliant ne ſera plus que la doublure de Monſeigneur.

En digne Chef de la Juſtice, Monſeigneur doit ſentir l'équité des plaintes du Suppliant; & il eſt naturel que ſes talens faſſent ſa fortune puiſque les mêmes ont fait celle de Monſeigneur. . . . Les criſpinades de Monſeigneur, à Pont-Chartrain, lui ont valu les bonnes graces de Madame de Maurepas, & la place de Garde-des-Sceaux; ſes janotteries lui procurent maintenant les faveurs de Madame de Vergennes. Pourquoi les janoteries du Suppliant ſeroient-elles ſeules infructueuſes? Il n'embitionne pas les honneurs du Miniſtere; le double de Monſeigneur ne doit pas figurer à ſes côtés, ni la copie paroître devant l'original: il ſe borne à demander à Votre Grandeur, d'être reçu à la Comédie Françaiſe, car il a été malheureuſement chaſſé des Italiens, ou à la Grand'Chambre, il ſait que l'une & l'autre eſt également en ſon pouvoir. Monſeigneur voudra bien ſe reſſouvenir encore qu'il a eu la bonté d'acorder des proviſions de Lieutenant-général au Baillage de Montargis au ſieur Caſſagnade ancien chanteur de l'Opéra.

Le Suppliant qui a eu tant de fois l'honneur de

contribuer à ſes ſuccès poli-comiques, ne pourroit-il pas ſe flatter d'avoir les mêmes bonnes graces de Monſeigneur.

On lui a dit que les parts entieres de la Comédie valoient de 8 à 10000 livres, mais qu'à la Grand-Chambre elles montoient de 18 à 20: il préfereroit ce dernier état comme le plus lucratif. Il eſpere des bontés de Monſeigneur, qu'il n'éprouvera aucune difficulté de ſa part, & prend la liberté d'offrir à Votre Grandeur, comme un gage de ſa reconnoiſſance & de ſon attachement 300 louis de pot-de-vin pour le ſcel de ſes proviſoires. Le Suppliant ne ceſſera d'adreſſer au Ciel les vœux les plus ardens pour que Monſeigneur conſerve à jamais les applaudiſſemens de Madame de Vergennes, de la Cour & du public, dans tous les rôles que Sa Grandeur entreprendra de jouer.

FIN.

CONVERSATION
FAMILIERE

Entre Monsieur l'Abbé Sauveur, Mademoiselle sa Sœur & Monsieur P*** Avocat.

MARS 1783.

M. l'Abbé arrive, tout essoufflé, de l'Assemblée, tombe dans un vieux fauteuil de maroquin noir, sa béquille à ses pieds, on entend sortir de sa poitrine des sons mal articulés.

CES .... ces .... ces Drôles là me .... me .... me feront tou .... tou .... tou .... tourner la tête.

Mlle. SAUVEUR, toute effrayée.

Mais qu'avez-vous donc mon frere ? Dans quelle anxiété vous voila ! Que vous eſt-il arrivé au Palais ? Voudriez-vous une cuillerée d'eau des Carmes ?

L'ABBÉ.

Non... non ... non ma petite, il n'y a plus de loix fondamentales.

L'AVOCAT.

Comment plus de loix fondamentales.

L'ABBÉ.

Non... non... non ma ſœur; ils veulent tout détruire, juſqu'aux appointés ſommaires, & bien d'autres choſes encore. Ces beaux expiets des Enquêtes, ces drôles ſont venus ce matin chez nous faire un vacarme épouvantable, pour propoſer une réforme qu'ils ont imaginée : heureuſement nous n'avons rien conclu, & l'aſſemblée eſt remiſe à vendredi prochain : pour moi je ne ſais quel parti prendre. Mais vous, chere petite, qui êtes depuis ſi longtems mon eſprit, mon conſeil & mes amours, dites-moi ce que je dois faire

Mlle. SAUVEUR.

Mon cœur, expliquez-vous mieux ; de quoi s'agit-il ? Sur quoi veut-on faire porter la réforme ?

L'ABBÉ, reprenant sa colere.

Que ... que ... que sais-je moi ! Su ... sur ... sur tout. Ces drôles-là veulent tout réformer ; Presidens, Conseillers, Secretaires, Greffiers, Procureurs, Avocats, Procédures. Vla-t-il pas une belle histoire ! Réformer la Procédure ! Prétendent-ils qu'à mon âge j'aille apprendre une nouvelle maniere de juger ? J'ai ma routine moi ..., dont je suis fort content. Pef, ,, pef, ,, peste soit des brouillons. Tout alloit si bien au Palais ! de quoi s'avisent-ils.

Mlle. SAUVEUR.

Mais mon cœur pourquoi tant de vivacité ? Calmez vos sens ; vous bredouillerez moins. Rendez-nous un compte exact de votre Assemblée.

L'ABBÉ.

Vous, ,, vous, ,, vous avez toujours raison, mon cœur : c'est indigne ; ils nous ont joué un tour perfide. L'Assemblée, à les en croire, n'a-

voit d'autre objet que les évocations, caſſations & commiſſions qui nous enlevent une partie de notre pain quotidien.

L'AVOCAT.

Ils me ſemble qu'ils n'avoient pas tort; Ces abus ſont très-contraires aux loix fondamentales du royaume & à la juſtice,

L'ABBÉ.

Oui,,, oui, fort bien ſi l'on en fut reſté-là: mais ne voilà-t'il pas que les droles font lever tout d'un coup un autre liévre, Ils ne parlent pas moins que d'une reforme univerſelle, d'un terrible retranchement d'épices, d'une ſuppreſſion totale des appointés ſommaires, & de mille autres miſeres pareilles qui n'auroient pas dû les occuper. Il n'y a pas juſqu'à nos mœurs qu'ils ont oſé fronder, Ah! ma petite, nous prendre ainſi au dépourvu: le trait eſt cruel; & je ſens dans mon cœur que je ne pourai jamais le pardonner à ces droles.

L'AVOCAT.

Mais, écoutez donc: Il me ſemble que ce n'eſt ici qu'un prêté pour un rendu vous étiez ſi ſatisfait de la ſubtilité avec la quelle votre capitaine d'Aligre

& ſon major d'Ammecourt, avoient fait enregiſtrer ces Lettres Patentes qui établiſſoient les appointemens des cauſes de MM. les gens du Roi.

Mlle. SAUVEUR.

Quelle eſt donc cette ſubtilité?

L'ABBÉ.

Baſt.... Baſt.... Baſt..... ce n'eſt qu'une vétille. On avoit préſenté ces Lettres Patentes à la fin du Parlement dernier. Elles excitérent alors je ne ſçais quel murmure, qui obligea de les retirer: mais notre Capitaine & ſon Major qui en connoiſſoient tout le prix & en ſentoient tout le mérite, crurent devoir s'y prendre d'une autre maniere. Ils ſaiſirent le premier moment de la Rentrée, & tandis qu'une partie des Préſidens étoient encore à la campagne, & que les Enquêtes n'étoient pas encore raſſemblées, ces précieuſes Lettres reparurent tout d'un coup, & furent enregiſtrées d'un commun accord par les meilleures têtes de la Grand-Chambre; j'avoue que j'en ai bien ri ſous câpe: mais les joies de ce monde ſont de courte durée. Ah! ma chere petite, je prevois que l'Aſſemblée de ce matin ſera l'époque d'un bouleverſement total.

Mlle. SAUVEUR.

Mon cœur, vous vous abandonnez trop-tôt au deſeſpoir, vous ſouvenez-vous du tems de l'exil? Les choſes étoient bien plus haſardées : il ſembloit qu'il ne reſtoit plus de reſſource. Eh bien! nous nous en ſommes cependant tirées avec honneur.

L'AVOCAT.

Avec honneur! Je ne ſais trop qu'en dire.

L'ABBÉ.

D'ailleurs, dans ce tems-là il n'y avoit que les loix fondamentales & la conſtitution de l'État attaquées. Aujourd'hui, c'eſt la nôtre : ce ſont nos plus cheres eſpérances qu'on veut détruire de fond en comble; comment voulez-vous vivre ſans appointés ſommaires & ſans épices?

L'AVOCAT.

Effectivement vos épices n'alloient pas mal. Vous les aviez augmentées en proportion l'augmentation des denrées, par des exécutives ſagement ſéparées de ceux des dépens : & par cette prudente & juſte compenſation, qui ne pouvoit faire crier perſonne, vous vous trouviez toujours dans une poſition également heureuſe.

L'ABBÉ.

Ce n'eſt pas moi aſſurément qui en tirois le plus de profit. Je n'étois pas chargé d'un grand détail, mais enfin quelques petits appointées ſommaires par ci par la, des appointemens à mettre, & de pareilles broutilles, ne laiſſoient pas cependant que d'entretenir notre cuiſine. Tenez Monſieur l'Avocat qui faites le goguenard, jugez de la neceſſité des épices & de tout le reſte, par la façon de penſer de notre Major. Vous le connoiſſez, ma ſœur, vous ſavez que c'eſt un gaillard de bonne compagnie, répandu dans les plus grandes maiſons, ami intime de Meſſieurs de Fleury, toutou de la maréchale d'Eſtrées, où tous les ſoirs la politique le conduit, ou quelqu'autre motif : où il voit de vieux courtiſans, d'anciens Miniſtres, avec leſquels il s'inſtruit à fond de toutes les matieres du tems paſſé. Eh bien! ma petite, cet homme de ſi bon ton, cet eſprit ſi délicat, que croyez-vous qu'il ait répondu à ceux qui lui reprochoient d'avoir établi les appointés ſommaires, ſous le prétexte du tort qu'ils pouvoient faire aux plaideurs; il a repliqué tout net, « qu'il falloit « bien donner du pain & de la viande aux Rap-

« porteurs ſes confreres; qu'il ne pouvoit pas te-
« nir table ouverte pour eux, que ſa fortune &
« celle de la Maréchale n'y ſuffiroient pas ». Eh bien Monſieur l'Avocat qu'en dites-vous maintenant ?

L'AVOCAT.

Ce que j'en dis? Ma foi rien, j'avoue que cette raiſon eſt peremptoire dans la bouche d'un gourmand.

L'ABBÉ bégayant de colere.

Que ... que .... que ... voulez-vous dire avec votre bou... bou... bouche de gourmand ?

Mlle. SAUVEUR.

Eh bien! mon frere, vous voilà encore en furie? Eh laiſſez-là tous vos raiſonnemens & vos plaiſanteries : les propos ne ſervent à rien quand il faut recourir aux armes. Voyons celles qui ſont dans votre Arſenal: calculons les forces & la reſiſtance ; d'après le réſultat nous deciderons le parti que vous aurez à prendre. Dites moi quels ſont ceux de votre Grand'Chambre les plus capables de défendre les droits de la Compagnie contre l'entrepriſe des Enquêtes.

L'ABBÉ.

Mais je ne sais pas moi, les noms de tous ces drôles la ne peuvent pas me venir tous dans la memoire; ma Petite, si nous prenions l'Almanach Royal.

Mlle. SAUVEUR.

Eh bien, soit.

L'AVOCAT.

Quoi un almanach royal pour cela! vous n'en avez pas besoin; je vous en servirai; je vais, si vous voulez les passer tous en revue, & les désigner de maniere que M. l'Abbé s'en souviendra.

L'ABBÉ.

Très-volontiers; ma sœur, ce sera du bon. Il a de l'esprit, l'Avocat, quoiqu'il soit un peu méchant.

Mlle. SAUVEUR.

J'y consens.

L'AVOCAT.

Pour commencer, rendons nos premiers hommages au colonel général, Mgr. Hüe.

Mlle. SAUVEUR.

Eh bien ! qu'en penſez-vous ? nous ſoutiendra-t'il, que dira-t'il à tout cela ?

L'AVOCAT.

Ah vraiment ! Il dira d'abord ce qu'il ne penſe pas ; car c'eſt ſon uſage. Sans principe, ſans argent & avec beaucoup d'envie d'en avoir : ſans autre loi que l'intérêt de ſa paſſion, de ſa vengeance, & du lâche deſpotiſme qui lui eſt naturel ; il n'eut jamais que l'eſprit & le jeu d'un Criſpin. Ruiné au phyſique & au moral, il n'eut l'apparence du courage en 1772, que par impulſion & avec artifice. Il traita enſuite avec Maupeou, qui l'auroit préféré à Sauvigny, s'il n'avoit été rebuté par ſes menſonges & par l'excès perpétuellement croiſſant du prix auquel il vouloit ſe vendre. Il ne dut en 1774 ſon élévation qu'au titre & à l'exercice de bouffon & de bas valet d'un Miniſtre qui aimoit à rire. Tromper le Roi-même ne lui coûte rien : depuis qu'il eſt près de lui, il n'a fait autre choſe. Il l'a trompé lors du rétabliſſement du Parlement. Il l'a trompé d'une maniere inſigne lors de cette déclaration ſur les Jéſuites, qu'il prétendoit être le vœu unanime

de votre Compagnie. Le Roi lui-même disoit alors qu'il lui avoit menti comme un COQUIN. Il l'a trompé en lui disant que les appointés sommaires étoient utiles à ses sujets, tandis qu'ils ne l'étoient qu'à vos confreres : il l'a trompé en lui présentant ces mêmes motifs du bien public pour appointer les causes qui resteroient sur les rôles des audiences des mercredis & samedis. Il le trompe, & il le trompera.....

L'ABBÉ.

Bagatelles, peccadilles; tant mieux, tant mieux, il sera des nôtres ma sœur, je vous en réponds.

Mlle. SAUVEUR.

Oui, oui il doit s'opposer à la réforme vivement, car si la Magistrature s'épuroit, il en seroit chassé comme l'abus le plus fort. Ainsi point de doute ; il est notre défenseur à gages.

L'ABBÉ.

Oui, oui, ma petite, voila ce qu'on appelle bien voir les choses. Tu as plus d'esprit que n'en a grosse, & notre Capitaine ne manquera pas de le seconder de tout son pouvoir.

Mlle. SAUVEUR.

Vous avez raiſon, mon cœur.

L'AVOCAT.

Mais ſi l'on vient à découvrir les vilainies qu'il fait tous les jours, & le détail de ſes mœurs, croyez-vous qu'il puiſſe vous être d'une grande utilité?

Mlle. SAUVEUR.

Ah! Ah! Il faut être juſte; il n'eſt bien placé que pour ſa bourſe & pour la nôtre.

L'AVOCAT.

Méchanceté à part, il perd tout par ſon ignorance & ſon exemple, ſous le gouvernement d'un Prince reglé dans ſes mœurs, ami de la juſtice, qui a les meilleures intentions du monde; & d'une Reine, digne fille de Marie-Thereſe; ſœur d'un Monarque qui vient d'établir dans ſes Etats la reforme la plus ſage dans toutes les parties de l'adminiſtration. Il faut au moins ſavoir cacher ſon jeu. Il faut que le chef de la premiere compagnie de Magiſtrature du Royaume, au moins à l'extérieur ſoit un homme décent. Un pareil Premier-Preſident peut deshonorer un regne à

lui tout ſeul. Non je ne lui pardonnerai jamais, ſon hiſtoire avec la demoiſelle Duvernay.

L'ABBÉ.

Ah ! oui, oui, j'ai entendu parler de cette anecdote. N'étois-ce pas pour ces billets ſouſcrits par cet Ambaſſadeur de Veniſe qui a fait banqueroute? Bagatelle ; ne lui a t'on pas rendu juſtice? De quoi ſe plaint cette droleſſe.

L'AVOCAT.

Ah! de quoi? De ce que Monſieur le Capitaine, qu'elle étoit venue ſolliciter, vouloit à toute force lui vendre, d'une aſſez plaiſante maniere, l'audience qu'elle lui demandoit. Mais, heureuſement pour l'honneur de la Juſtice, la P.... a eu plus de vertu que le Magiſtrat de vergogne. Il n'a pu en venir à bout ni par la voie de la perſuaſion, ni par celle de la menace; & la Duvernay a fait enſuite tant de bruit que M. le Premier Preſident tout honteux, n'a pas oſé ſeulement lui témoigner ſa rancune.

L'ABBÉ.

C'étoit une intriguante que cette créature :

elle avoit plus d'une corde à ſon arc. Le Premier Preſident a bien fait de mépriſer la vengeance. Au reſte c'eſt une vétille.

L'AVOCAT.

Et ſi l'on ſavoit donc ſa converſation avec les Procureurs de Communauté?

Mlle. SAUVEUR.

Qu'elle eſt-elle? C'eſt apparemment du nouveau, car je n'en ai pas entendu parler.

L'AVOCAT.

Tout nouveau. Il y a quelques jours le Premiers Preſident manda C... & le M... Procureurs. « Eh bien! C... qu'eſt-ce que c'eſt les « inſtances ne vont plus: Meſſieurs s'en plaignent « amérement, je t'en avertis ». Monſeigneur, c'eſt la guerre... la rareté de l'argent. « Pourquoi ne pas établir à vos frais une caiſſe où « l'on prendroit toutes les avances pour faire aller les affaires »? Le bonhomme le M..., qui n'y entendoit pas fineſſe, répondit; « Ce n'eſt « point cela qu'il faut, Monſeigneur, faites « comme aux Enquêtes où l'on ne paye de va« cations que celles qui ſont utilement employées.

« & bientôt les instances pleuvront chez Mes-
« sieurs à foison ». Monseigneur les renvoye en leur disant : « Au reste, ce n'est pas pour moi « que j'en parle ; c'est pour l'interêt de Messieurs « & pour le vôtre ».

L'ABBÉ.

C'est sans doute ce procureur, ce drôle de P.... qui a rendu cette conversation-là publique ; mais bagatelle au fond ; qu'est-ce que tout cela veut dire ?

L'AVOCAT.

Il ne faut pas non plus pour votre interêt qu'on vienne à connoitre tout l'empire que la *** a sur lui, & par son canal sur les affaires des particuliers. Vous savez qu'on l'a vue sortir plusieures fois du Palais en bonet de nuit, à six heures du matin. Si jamais votre Capitaine avoit le malheur de se brouiller avec le Lieutenant de Police, sa vie seroit bientot repandue ; elle est toute faite. Heureusement pour vous, la distribution en a été arrêtée il y a huit mois ; & le fait du procureur M**, s'il étoit repandu, croyez-vous qu'il augmentât le credit de votre Capitaine.

L'ABBÉ.

Je ne sais pas celui-là par exemple.

L'AVOCAT.

Vous ne savez donc rien. M**, fripon comme son metier l'exige, avoit eu pourtant une fois la délicatesse de ne pas vouloir se charger d'une affaire criante, pour un certain je ne sais qui. Le nom ne fait rien à la chose. Que fait mon quidam? Il se faufile, il s'impatronise chez la Venus du Palais; il lui coule adroitement un rouleau de cent louis dans la main, pour obtenir l'honneur de sa protection. Effectivement la sensible Marquise s'intéresse à sa disgrace. Votre Capitaine mande M** lui reproche d'abandonner les clients qui ont recours a ses lumieres. — Mais, Monseigneur, ce procès-là n'est pas soutenable! L'affaire est excellente, & puis je te donnerai l'Abbé (vous savez que c'est Pommier, & que l'Abbé au Palais c'est tout dire.) M** ne manque ni d'intelligence ni de bonne volonté, il remercie Monseigneur, & le voila parti. Il entame l'affaire; il la pousse; il accumule procédure sur procédure, & profite pour lui-même de la bonne

volonté

volonté de Monſeigneur pour ſon client: l'affaire eſt bientot prête. Un bureau extraordinaire heureuſement compoſé par le Premier Preſident, s'ouvre un quart d'heure avant l'audience indiquée pour le bureau ordinaire. L'Abbé commence ſon rapport: quand les Commiſſaires du bureau ordinaire arrivent à la file; — Bien fâché, Meſſieurs, leur dit le capitaine, mais vous êtes des pareſſeux, & vour arrivez trop-tard. Le bureau eſt déjà commencé, & l'affaire en bon train. Ils ſe retirent. La partie de M** gagna avec dépens & tout d'une voix. Eh bien! que dites-vous tous deux de celui-la?

Mlle. SAUVEUR.

Je dis qu'en voila trop. Et que c'eſt fort dangereux de parler de ces choſes-la. Votre indiſcrétion pourroit nuire à nos intérêts.

L'ABBÉ.

Pourquoi donc trop, ma petite, cela m'amuſe. Il ne conte pas mal au moins: perſonne ne nous entend; & nous ſommes sûrs de nous trois, peut-être. Continuez M. l'Avocat, je vous prie continuez, il n'y a pas de danger.

Mlle. SAUVEUR.

Mais je ne demande pas mieux : car, au bout du conte, cela fait plaiſir d'entendre parler de gens que l'on connoît. Mais c'eſt que je crains toujours à cauſe de vous, mon cher petit frere.

L'ABBÉ.

Baſt, baſt ; bagatelle : allons pourſuivons.

L'AVOCAT.

Très-volontiers, je ne crains rien pour moi : mon état eſt libre & indépendant. Paſſons au ſeigneur Dufour, premier preſident des Sécretaires. N'eſt-il pas incroyable que depuis le tems que toutes les voies ſont réunies contre ce coquin, ce vrai cartouche, ſon maître ne l'ait pas encore chaſſé. On ne peut ſuppoſer un inſtant qu'il ignore toutes ſes friponneries : mille bouches s'ouvrent tous les jours pour les lui raconter. M. Clement de Feuillet, M. Paſquier, pere, entr'autres, lui ont dit que ſon homme de confiance étoit un gueux ; que tant qu'il le garderoit, il ne ſeroit pas maître chez lui. Le maître & le valet n'en ſont que plus intimes. Il faut, pour être l'ami du premier, pour avoir des gra-

tifications & des affaires, prendre le ſecond pour ſon ſecretaire.

L'ABBÉ.

Bagatelle ; s'il ne tenoit qu'à renvoyer ce drôle, je crois que notre Capitaine ne ſe feroit pas tirer l'oreille.

L'AVOCAT.

Ah ! il ne ſe feroit pas tirer l'oreille. Si fait, ſi fait : il la laiſſeroit plutôt arracher ; j'en ſuis ſûr. Voici un fait qui vous prouvera que votre capitaine & ſon ſecretaire tiennent enſemble comme teigne. Il n'eſt pas vieux : il n'eſt que de 1780. L'Abbé de l'Atteignant parvenu des Enquêtes à la Grand'Chambre, avoit crû devoir conſerver à un certain Varnier l'inveſtiture de ſes ſacs, & le droit de ſuçer les parties comme un inſatiable vampire. De la part de l'Abbé, c'étoit un acte de reconnoiſſance envers ſon clerc. Varnier ſe ſentant ſoutenu déploye ſes talens ſur un plus vaſte théâtre : mais bientôt ſes ſuccès attirent la jalouſie de l'avide Dufour. Il en porte ſes doléances au Capitaine. Le Capitaine en parle à l'Abbé : celui-ci répond que s'il conſidere Dufour, il aime

Varnier ; qu'il a de bonnes raiſons pour lui être attaché ; pourtant qu'il verra cela. Il lambine, il bataille le terrein pied à pied ; mais les rapports ne s'en vont plus chez lui comme par le paſſé. Le Capitaine le boude, lui repête que ſon Varnier fait beaucoup crier. L'Abbé qui n'eſt pas ſot entendit à demi mot. Il lui expoſe à ſon tour qu'il ne peut mettre Varnier à la porte ſans lui rendre deux milles écus qu'il en a reçus pour le brevet de retenue de ſon ſecretariat ; & qu'il n'eſt pas actuellement dans le cas de le rembourſer. N'eſt-ce que cela mon ami, répond le Capitaine, que ne le diſois-tu plutôt ? Ton ſilence t'a fait tort ; mais je veux te tirer d'affaire. Il faut que Dufour te rende ces deux milles écus la : c'eſt de toute juſtice. En effet dès le lendemain Dufour arrive, compte les deux milles écus ès mains de Monſieur l'Abbé, celui-ci ès-mains de Varnier, lequel déloge auſſi-tôt ſans tambour ni trompette. Son rival occupe encore aujourd'hui ſa place, & la fait exercer ainſi que toutes les autres par des commis à deux cents cinquante livres de gages, quoiqu'il en retire un profit de plus de mil écus.

Mlle. SAUVEUR.

Cependant j'ai entendu dire que ce n'étoit pas tout gain pour Dufour, ni pour les autres clercs, & qu'ils en rendoient partie à Meſſieurs les Rapporteurs, comme Gilblas au Duc de Lerme pour l'entretien de ſa maiſon.

L'ABBÉ.

Bagatelle, ma ſœur, chut, chut, il ne faut pas dire cela tout haut.

L'AVOCAT

Si Dufour pouvoit auſſi leur paſſer en compte les coups de batons qu'il reçoit d'une façon poſitive, ou bien en herbe comme ceux du Marquis de B** Officier au Regiment de ** à qui il demandoit 25 louis pour ſes extraits & qu'il lui a fait faire pour 24 ſols: ces meſſieurs ne ſeroient pas ſi curieux de compter avec lui: Ce n'eſt pas que ce genre de reſtitution ne fut auſſi de toute juſtice comme celle de l'Abbé de l'Attaignant.

Mlle. SAUVEUR.

J'ai oui dire auſſi qu'en 1782. Il avoit friſé la corde dans un procès où M. Choart & lui ne s'étoient pas conduits aſſez finement: le perdant qui

avoit preuve complette que le Rapporteur & Dufour dans une partie de plaiſir a Vincenne la veille du jugement avoient ſoupé & couché préciſement chez la ſœur de la perſonne contre qui il plaidoit s'avisa de rendre contr'eux une plainte criminelle au Chatelet de Paris, & ne parloit pas moins que de faire pendre le valet & le maître s'il y avoit lieu.

L'ABBÉ

Oui. mais le Premier Preſident vint heureuſement a leur ſecours; & moyenant force d'argent qui leur fit rendre, il étouffa la plainte, voila ce qui s'appelle un chef attentif á l'honneur de ſa Compagnie.

Mlle. SAUVEUR.

Tenez ne parlons plus de ce Dufour, quoi que ce ne ſoit qu'un ſubalterne c'eſt un homme à menager : tout ce que vous m'en dites le prouve.

L'AVOCAT.

Permettez... encore un petit trait ſur ſon compte quoi qu'il y en ait de quoi remplir un IN-FOLIO, ce ſera le dernier.

L'ABBÉ

Oui .... Oui .... Oui ....

L'AVOCAT.

C'eſt une reponse parfaite de M. le Premier Preſident à M. le Chevalier de *** ſon intime ami. Ce chevalier, par le grand interêt qne le zele lui faisoit prendre à l'honneur du Capitaine, lui conſeilloit un jour de chaſſer ſon ſecraitaire comme un coquin qui lui faisoit un tort infini dans le public: » Oh ! pour celui-la, mon cher, c'eſt ce que je « me garderai bien de faire. Il loge préciſémens « ſur l'escalier des filles: ſi je le mettois à la porte, « le gueux feroit homme a en faire courir la liſte. « Cependant citez moi un fait clair contre lui, & « je verrai a prendre des moyens ſurs pour m'en « debaraſſer. » Un pareil fait à prouver n'étoit pas difficile. Auſſi dès le ſoir même le Chevalier arrive avec une des plus criante hiſtoire dont Dufour eut jamais été le héros. & d'où la tenez-vous ? lui dit le Capitaine, qui l'avoit écoutée toute entiére ſans en être autrement emu : Eh ! mais ! de L'abbé PAUMIER — Bon dit l'autre, en hauſant les epaules: « c'eſt un fripon qui dénonce ſon camarade » — c'eſt ainſi que le glorieux Dufour a toujours trionphé de ſes antagoniſtes.

Mlle. SAUVEUR.

Toutes reflections faites Meſſieurs. Il me paroit démontré que notre Chef ſera le plus ardent ennemi de la réforme. Pour peu qu'avec ſes principes & ſon caractere, il conſerve encore la confiance de la Cour il y a lieu de penſer mon frere que vous gagnerez votre procès.

L. ABBÉ

Mais il l'a ma ſœur, à un point que vous ne ſauriez croire. Imaginez-vous donc qu'il en reçoit tous les ans 50000 écus pour diſtribuer dans la Grand-Chambre, ſans compter les gratifications qui lui ſont perſonnelles & les autres avantages qu'on a eû l'adreſſe de lui menager.

Mlle. SAUVEUR.

Comment il a 50000 écus à diſtribuer de la ſorte! .... Votre Grand-chambre eſt donc bien renchérie depuis la premiere Préſidence de Monſieur de Meaupeou...! Je ne puis pas croire celui-là.

L'AVOCAT.

Parbleu c'eſt pourtant vrai; & pour preuve, c'eſt qu'un de vos Meſſieurs fort éloigné de faire

chorus, penſa tomber il y a quelque temps dans ſes filets. preſſé par quelque circonſtance malheureuſe, il croit devoir aller trouver ſon chef, pour l'engager à demander en ſa faveur une penſion qu'il ſembloit avoir mérité par de longs ſervices. A cette propoſition le Capitaine lui répond d'un ton mielleux & goguenard tout enſemble; « de penſion « mon cher, ... Je ne puis en conſcience en deman- « der; les temps ſont ſi facheux: la marine & les af- « faires étrangeres exigent tant de dépenſes, qu'on « s'y rend fort difficile; mais il y a d'autres reſour- « ces: le Gouvernement me donne par an 50000 « écus de gratification pour diſtribuer à Meſſieurs, « chacun en raiſon de ſon merite. Tu m'entends, & « je ſuis perſuadé que tu me mettras dans le cas de « te prouver toute l'envie que j'ai de venir au ſe- « cours de tes affaires ». Le Conſeiller entendit effectivement ce langage. Sa délicateſſe en fut humiliée; & il répondit: « à ces titres & à ce prix « M. je ne vous demande plus rien, faites moi la « grace de ne plus penſer à moi » & ſur le champ tourna le dos au Capitaine qui reſta confondu de voir dans ſa troupe l'exemple d'un pareil déſintéreſſement.

Mlle. SAUVEUR.

Mais mon frere on vous marchande donc comme des harengs au marché, à tant la piéce, ſuivant le degré de fraicheur ou de qualité.

L'AVOCAT.

Oui ſans doute : depuis 1775, il y a au gref un tarif tout fait pour les Rapporteurs bons amis; M. Titon, par exemple: oui diſoit Dufour, on vous donnera du Titon pour dix louis : M. D'Ammecourt, quinze; MM. Chouart, l'abbé Pommier, Lattaignant, 8: c'eſt un prix fait comme des petits patés.

L'ABBÉ.

Bourgevin & moi qui n'avons pas la réputation de ces Meſſieurs, nous varions depuis un louis juſqu'au petit écu, ſuivant le temps quil fait au Greffe.

L'AVOCAT

Et quand il s'agit d'affaire publique, ces Meſſieurs, reçoivent de même des gratifications au prorata de leur valeur intrinſéque.

Mlle. SAUVEUR.

Tant mieux, mon frere, tant mieux; vous êtes un petit coquin qui ne m'avez pas tout dit; mais qu'importe, je commence à voir par le gros que vous ne laiſſerez pas d'être un bon nombre d'anti-réformateurs: ſi vous aviez encore le Preſident d'Ormeſſon dans votre manche ce ſeroit une bonne affaire.

L'AVOCAT.

Oh! pour celui-la, Mlle. ſoyez-en ſure; car quelque jalouſie qu'il ait contre ſon chef, ſa marmitte n'eſt fondee que ſur les épices; & le noble deſcendant de ſaint François de Paule, dont il fait porter la livrée à ſes laquais, a écrit lui-même de ſa main, ſur le projet des Lettres Pattentes, des Appointemens ſommaires, le petit reçu de retribution pour le Preſident. Il vient même de faire déffendre très-expreſſement au Greffe d'expédier aucun de ſes arrêts, ſans que l'on eut payé comptant ſon petit ſalaire.

L'ABBÉ

Comment petit! mais ne ſavez-vous donc pas que ce ſeul petit écu lui rapporte plus de 6000. par an, d'après les calculs de nos Meſſieurs, qui valent bien

ceux de Barême ; car de ſes arrêts on en peut rendre une trentaine par heure.

L'AVOCAT.

Une autre preuve qu'il eſt à vous, c'eſt ſon envie démeſurée de devenir Premier Preſident ; Combien de baſſeſſe ne fait-il pas par jour pour arriver à ſon but ? Tandis que Monſeigneur, chaſſe les lievres, couvre le cerf, & ſe repoſe des fatigues de la Magiſtrature, le Preſident d'Ormeſſon (ſon homme de peine) ſe laiſſe écraſer ſous le fardeau ; vieux, preſque ſourd, ayant un fils de 30 ans reçu en ſurvivance, il aime mieux lui laiſſer paſſer tout le monde ſur le corps que d'abandonner ſes eſpérances au Palais : il lui eſt interdit de faire la moindre choſe ſans les ordres de ſon Capitaine ; il n'a pas ſeulement le crédit de placer la plus petite affaire ſur le rôle. & malgré ces dégoûts, malgré les riſées de ſa compagnie, il n'en conſerve pas moins ſa place & ſon ſang-froid Preſidental.

L'ABBÉ.

Oh ! oui d'après ce portrait au naturel, cet homme doit être ſouple comme un gand.

Mlle. SAUVEUR.

Et Monſieur de Saron, Meſſieurs, croyez-vous qu'il ſoit des nôtres?

L'AVOCAT.

Perſonne ne ſait ce qu'il penſe, ni ce qu'il veut; car il ne le ſait pas lui-même. Mais lui & Dionis ſont inſéparable : s'ils ne ſont pas pour vous, du moins ils ne vous nuiront guères : ce ſont des Magiſtrats à lunettes qui voyent à cent lieues, & n'y voient pas au bout de leur nez : leurs yeux ſont toujours collés au téleſcope, à l'affut des comètes : trop occupés des choſes du ciel, comment voulez-vous qu'ils penſent encore à celles de la terre. J'ai peur qu'un beau jour, ils ne faſſent l'un & l'autre le ſecond tome de l'aſtrologue de la fable, & qu'en ſpeculant les aſtres, ils ne tombe tout à plat.

Mlle. SAUVEUR.

Nous aurons, je penſe, un rude antagoniſte dans le Preſident de Lamoignon; c'eſt un homme indécrotable ſur les épices & les autres broutilles utiles au Palais.

L'ABBÉ.

Mon Dieu, ma ſœur, il ſe préſentera peut être quelque moyen pour muſeler l'ours, & lui rendre tout le mal qu'il nous fait, avec ſa groſſe bédaine & ſa face de carême-prenant, ce n'eſt pas un petit ſaint à mettre dans une niche. D'ailleurs, mais ſilence au moins, ne répetez cela à perſonne; le parti eſt pris, nous le coulons à fonds dans l'eſprit du Roi: le Gaarde-des-Sçeaux & notre Premier Préſident ſont convenus de faire entendre au Maitre que ce n'eſt qu'un boute-feu, que tout ce qu'il eût fait en cette occaſion, n'eſt pas tant pour l'amour du bien public que pour le ſien propre, afin de reſſuſciter ſon ancien parti dans le Parlement, y faire rage & embaraſſer le Miniſtere. Il ſera bien ſot quand le Premier Préſident aura obtenu un ordre du Roi pour le faire taire; & nous verrons à quoi lui auront ſervi toutes ſes rodomontades: l'ordre eſt déjà tout prêt j'en ſuis sûr. Je le tiens d'un de nos bons amis à qui notre Capitaine l'a dit en confidence au ſortir de l'Aſſemblée.

Mlle. SAUVEUR.

En attendant, mon cœur, il faudroit bien dé-

maſquer ce nouveau Machiavel pour faire perdre à ſes démarches une partie de leur effet.... Et M. de Rozambo, il eſt gendre de M. de Malesherbes, &c.

L'AVOCAT.

Bon, Mademoiſelle, ſon feu ſera un feu de Mouſquetaire. Et puis il aime bien mieux les foyers des ſpectacles, les habits gris, les boudoirs, que la robe & les Fleurs-de-lys du Palais.

L'ABBÉ.

Et puis s'il veut remuer, notre Capitaine le fera comdrenpre dans certain ordre du Roi, avec ſon arriere petit couſin.

L'AVOCAT.

Un homme, par exemple, qui ſera de votre parti, & qui pourra tenir tête à vos plus hardis antagoniſte; c'eſt le Preſident de Fleury.

L'ABBÉ.

Oh! pour celui-la, vous ne nous apprendrez rien ſur ſon compte. L'honneur de ſa confiance nous a coûté notre ſucceſſion; mais enfin ſa ſottiſe eſt faite, il faut au moins tacher de tirer

de ce drôle le plus de profit que nous pourrons dans cette circonſtance.

L'AVOCAT.

Eh ! Eh ! cela n'eſt pas ſi aiſé. Il n'y a obligation qui tienne au près d'un homme comme celui-là. Il eſt le plus faux de ſa famille, & c'eſt beaucoup dire. Il en eſt auſſi le plus décrié. Cependant je ne ſais ſi le Conſeiller d'Etat, depuis qu'il eſt devenu M. le Miniſtre des Finances, ne lui diſpute pas le pas. Cette nouvelle dignité a démaſqué ce dernier. Elle a mis dans un ſi grand jour ſon inſuffiſance, ſa capacité, & celle de la Fonterpuis, que la réputation du Préſident eſt aujourd'hui preſque réhabilité : cependant elle vient de recevoir un nouvel échec à la mort de Madame de Saint Fargeau, ſa fille. Croiriez-vous que le jour même de l'enterrement de cette pauvre petite femme, ce bon pere entamoit avec ſa famille une intrigue pour changer ſon gendre en neveu, en le remariant avec Mademoiſelle d'Eſtampes ſa niéce.

L'ABBÉ.

Bagatelle que tout cela ; les Fleuris ont toujours

jours aimé l'argent & l'aimeront toujours. Il en eſt de M. de Saint Fargeau, comme de notre ſucceſſion. Il eſt riche, ils ne veulent pas le laiſſer échaper.

Mlle. SAUVEUR.

Après lui vient l'honnête M. Gilbert; ſi nous n'avions de l'inquiétude que de ſa part, elle ne ſeroit pas je crois de longue durée. On l'attrapera tant qu'on voudra : il n'y a panneaux dans leſquels il ne donne, même aux dépens de ſa bourſe. Et puis s'il vouloit faire le mutin, on trouveroit le moyen de lui gliſſer quelques mots par le canal de Madame ſa femme, qu'on inſtruiroit ſuivant la ſaiſon, par ***

L'AVOCAT.

Je ne crois pas que vous trouviez plus d'oppoſition de la part du Preſident Pinon. Il craint trop la Garde de Paris & les Commiſſaires. Jugez comme il aura peur du Premier Préſident, qui ſait toutes ſes hiſtoires. Mais vous avez un Monſieur de Chavanne qui vous donnera du fil à retordre.

L'ABBÉ.

Oh! pour celui-la il aime ſon bien; mais il ne

pas celui d'autrui. Il diminue plutôt ſes épices qu'il ne les augmente, au grand chagrin des Epiciers & du Fermier des huit ſols pour livre.

L'AVOCAT.

Je le connois depuis longtems; vous avez raiſon de n'y pas compter. Mais M. de Guipeville vous en conſolera peut être. C'eſt la petite poſte du Preſident d'Ormeſſon, comme l'Abbé Sabatier l'eſpion des Enquêtes. On les voit tous les jours l'un & l'autre trotter au Palais pour apporter les petites nouvelles.

Mlle. SAUVEUR.

Vraiment, mon cœur, ce M. de Guepeville eſt un perſonnage d'importance, car il tient, par ſa femme, au crédit de M. de Vergennes; car elle tient elle-même à Madame Hérault; Madame Hérault à Madame d'Harvelay, Madame d'Harvelay à ſon mari, & ce dernier au Miniſtre.

L'ABBÉ.

Bagatelle que cela! celui ſur qui je fonde davantage mon eſpérance, c'eſt ce gros réjoui de Dammecourt: c'eſt un baſtion que celui-la, il tiendra ferme.

L'AVOCAT.

Oui, oui, il fera face comme les animaux que ſon pere conduiſoit en Normandie.

Mlle. SAUVEUR.

Tenez, Meſſieurs, mocquez-vous tant qu'il vous plaira, mais écoutez-moi: vous connoiſſez mes talens ſupérieurs pour l'intrigue. Vous ſavez que le vieux Maréchal de Richelieu & tant d'autres y ont pluſieures fois recours. Eh bien, malgré toute ma ſagacité, j'avoue que je n'en ai jamais eu aſſez pour connoitre ce protée-là. Il échappe à ma pénétration. On ne ſait s'il aime ou s'il hait; s'il approuve ou s'il blâme. Il parait toujours de l'avis de tout le monde, & n'en adopte aucun; s'il préſente le ſien c'eſt en ſe menageant le moyen de ſe replier ſur lui-même, & de changer, s'il s'apperçoit qu'il n'a pas pris d'abord la route utile. Point de Miniſtre dont il ne devine les allures pour ſe faufiler avec lui. Point de Miniſtre auquel il ne ſerve pour opérer quelquefois le bien, & plus ſouvent le mal; mais toujours ſans s'afficher ni ſe compromettre.

L'AVOCAT.

Je le reconnois là. M. Bertin a été pendant longtems ſon idole; mais ſon adorateur ne la ſoutenu que juſqu'au moment où il ſe ſeroit compromis vis avis de Monſieur de Maurepas en le ſoutenant plus longtems— Monſieur de Maurepas n'a pas cru pouvoir s'en paſſer, de ſon vivant. Monſieur D'Ammecourt faiſoit ſon apotheſe; mais apeine mort il en a été le premier & le plus grand détracteur. — Il n'a pas vu plutôt ſur le pinacle M. de Vergennes, juſqu'alors l'objet de ſon indifférence, qu'il s'eſt empreſſé de lui offrir ſes reſpects. Il a ſû les faire agréer comme une chaine dont les anneaux tiennent au cœur du Premier Preſident. Le Miniſtre qui craint avec raiſon les intrigues des Fleurs, n'a peut-être pas été fâché d'avoir un moyen de les tenir en bride, & de fronder leurs opérations

Mlle. SAUVEUR.

Cette intrigue ne lui a pas coûté grande peine. Mais c'eſt ſa conduite avec le Garde-des-Seaux & le Premier Preſident, qui eſt le chefd'œuvre de ſa politique. Dès qu'il a eu preſſenti que M. de Maurepas commençoit à ſe dégoûter du Criſpin

de la Cour, il a été le premier à lui faire connoître par le détail toute ſon inſuffiſance & ſon danger. Depuis que M. de Vergennes a paru faire quelque petite part à M. Hue de l'autorité miniſtérielle, mais non pas royale, d'Ammecourt va prendre humblement l'ordre chez le Hue, ami de la premiere femme du Premier Préſident. A cette époque il crioit, avec tout le public, prenez ſur les uſures, la ladrerie, la crapule & l'ignorance du mari; pendant l'exil il n'a ceſſé de le baffouer; mais depuis le retour du Parlement, il eſt devenu dans toutes les occaſions ſon prôneur à gages, ſon conſeil & ſon commis. Il n'y a qu'avec le Préſident d'Ormeſſon & ſa petite clique, qu'il ſe permette encore ſes anciennes plaiſanteries ſur le compte de ſon chef. Quel fond y a t'il à faire ſur un homme de cet eſpèce? Il n'eſt bon qu'à l'eſpionage; & l'œil d'un fin obſervateur n'y verra que la girouette du crédit.

L'ABBÉ.

N'importe, j'eſpere qu'il ſera des nôtres, s'il prévoit que nous reſtions les plus forts.

L'AVOCAT.

Il ſera expliquer clairement ſes adhérens. Il ſe

mettra derriere le rideau, prêt à profiter des épices & des autres broutilles du Palais, ſi on le ſauve du nauffrage, ou de l'honneur d'avoir contribué à la réforme, ſi elle a lieu. Dans le monde il criera contre les abus de la Juſtice, & contre la réforme du Palais. On a vû ſon jeu dans l'affaire de Madame la Préſidente de Saint-Vincent, quoiqu'il le cachât de ſon mieux. Il ne voulut pas être ſon juge, pour en impoſer au public, mais le diable n'y perdit rien.

L'ABBÉ.

Bagatelle! M. l'Avocat, vous prenez tout au criminelle; car ce ne ſont que des droleries. On n'eſt point bon politique ſans ſes petits retours d'adreſſe.

L'AVOCAT.

Et vous, M. l'Abbé, vous prenez tout pour des bagatelles & des miſeres. Parbleu voyons comment vous qualifierés ces deux traits de votre confrere Choard. Le 12 de ce mois il vient de vous jouer un tour de Me. Gonin, dont on n'a pas ſeulement ſoufflé. M. l'Archevêque de Reims pourſuivoit ou deffendoit à la Grand'Chambre un procès de dixme. M. d'Ammecourt étoit Rap-

porteur de l'affaire. Il prétendoit que cette dixme étoit due ; Me. Jean Choart ouvre l'avis contraire. Grands débats à la Grand'Chambre, elle ſe partage : le partage eſt porté à la troiſième des Enquêtes : l'avis de M. Choart paſſe de quelques voix ; mais le ruſé s'étoit bien gardé de dire qu'il avoit actuellement contre le Curé de ſa terre un procès de la même eſpèce, & que par ce moyen il devenoit d'avance le juge déſintéreſſé de ſa propre cauſe.

L'ABBÉ.

Eh bien ! bagatelle encore ; car quand notre Premier Préſident l'a ſçu, il n'a fait qu'en rire. Regardez en effet le gros mal : n'eſt-ce pas toujours le Parlement qui a décidé la queſtion.

L'AVOCAT.

Et mon autre hiſtoire, vous la rangerez auſſi dans la même claſſe.

Mlle. SAUVEUR.

Mon frere n'a peut être pas tort ; il ne voit pas les choſes d'un œil auſſi prévenu que vous ; mais pour en juger il l'a faut connoître.

L'AVOCAT.

Dans un procès, au rapport de M. Choart, il

avoit dit-on égaré exprès une pièce qui décidoit l'affaire. Le Procureur M*** qui connoiſſoit la valeur de cette pièce, lui demanda le lendemain du jugement un rendez-vous. Votre confrere ne put lui refuſer. — Monſieur, lui dit le Procureur lorſqu'il le tint entre quatre yeux, vous n'aviez donc pas la telle pièce, car ſurement vous en euſſiez parlé, & ma partie eut néceſſairement gagné ſon procès. — Telle pièce, répondit d'abord fiérement le Conſeiller, elle n'étoit pas dans mon ſac. — Ah elle n'y étoit pas, dit l'autre en ſe levant avec précipitation, & allant vérouiller la porte, ah! elle n'y étoit pas; gueux tu me la rendra tout à l'heure, ou tu vas avoir affaire à moi. Je ne ſors pas d'ici ſans l'a remporter. M. Jean Choart vit bien qu'il ſalloit filer doux; & que le brutal n'entendoit pas raillerie. Il aveignit doucement la clef de ſon bureau, en ouvrit le tiroir; & lui remit poliment la pièce en queſtion, en le priant de ſe calmer. — A la bonne heure, repond l'autre, je cours au greffe faire réformer l'arrêt; & ſi demain il n'eſt pas ſigné tel que je l'entends, ſuffit, vous ſavez de quoi je ſuis capable.

L'ABBÉ.

Puiſque l'arrêt a été reformé, ça revient au

même. Au reſte mon ami, cette hiſtoire eſt bien arrivée à quelqu'un de chez nous, mais je ne ſais pas trop ſi pour le nom ta mémoire n'a pas fait quelque ca-cophonie.

L'AVOCAT

Ma foi ſi ce n'eſt pas lui, il n'en eſt pas moins capable; le fait eſt vrai, n'importe à qui il appartient, & je ſuis, dans cette occaſion, le ſinge de la fable, qui prétend qu'à tort ou à travers on ne ſauroit ſe tromper en condamnant des pervers.

Mlle. SAUVEUR.

M. Choart eſt certainement des nôtres. Allons Meſſieurs, continuons notre examen; il ne faut pas s'arrêter ſi longtems ſur un ſeul perſonnage: nous en avons tant d'autres à paſſer en revue. — Que me direz-vous de M. Titon.

L'AVOCAT.

C'eſt le digne fils de ſon pere. Je ne dis pas pour l'eſprit, mais pour l'avidité. Il ne vit que d'épices avec la ſalope dont il a fait ſa femme, & élevé de concert avec le Premier Préſident le doux fruit de ces beaux nœuds, pour en faire un préſent à la Cour, de peur que la race ne s'en perdre.

L'ABBÉ.

Bagatelle que tout cela! Eſt-ce qu'on ne peut pas dans ce monde ſe marier à ſa guiſe, & faire de ſon fils ce qu'on peut?

Mlle. SAUVEUR.

Et M. l'Abbe Tandeau.

L'AVOCAT.

Anti-réformateur zélé, fiez vous-en à ma parole; ardent à la curée; tendant la main avec empreſſement pour montrer qu'elle eſt vuide, & la refermant bien vite quand on y a mis quelque choſe, intriguant, ſolliciteur de procès, même de ceux dont il eſt juge, & de plus ami de Fleury, ce qui eſt une tache en ce monde.

Mlle. SAUVEUR.

C'eſt bon, c'eſt bon, paſſons donc à l'Abbé de l'Attaignant.

L'AVOCAT.

Ah pour lui il ſuffit de ſavoir qu'il eſt valet du Capitaine. C'eſt à lui qu'il eſt redevable de ſon Abbaye. C'eſt lui qui l'a été demander à M. de Maurepas. — Comment, lui a répondu le Miniſtre, mais c'eſt un roué. — J'en conviens, a dit le Capitaine, cependant il y a cette différence entre les autres & lui : car ils ſont tous hypocrites & il ne ſe ſoucie pas de l'être. Ne voila-t'il pas une belle recommandation pour obtenir un bénéfice? Joignez-y ſon hiſtoire de Varnier, & tant d'autres dont effectivement il ne cherche pas même à ſe cacher....

L'ABBÉ.

Brr.... brr....! Eſt-ce que ſi toutes ces hiſtoires

étoient vraies il auroit obtenu le cordon de l'Ordre de Mérite.

Mlle. SAUVEUR.

Mon cœur, vous avez quelquefois de bonnes répliques; mais puisque nous en sommes sur le chapitre des Clercs finissons par l'Abbé Pommyer. D'après ce que vous m'en avez déja dit; je ne puis croire, n'est-ce pas, qu'il est trop bien dans les papiers du Premier Président pour avoir d'autre volonté que la sienne. J'espere que l'Avocat respectera ses cheveux blancs.

L'AVOCAT.

Oui, dont il est si amoureux. Il est un peu cher votre patriarche. Le Capitaine dit lui-même que s'il l'étoit moins, il l'occuperoit d'avantage. Je suis l'ami d'un certain Religieux d'Anchin, à qui il a eu la bonté de faire gagner un bénéfice contre un régaliste. Le bon moine disoit avec chagrin à ceux qu venoit l'en féliciter; « ma foi mes amis deux « procès pareils ruineroient un riche pere de famille de la province: à moins que je ne vive encore longtems, je ne toucherai pas un sol de « mon bénéfice: mon Rapporteur me l'a écrémé « pour six ans ».

L'ABBÉ.

L'Abbé a de la tenue dans le caractere, il sait être ferme dans l'occasion.

L'AVOCAT.

Tout le monde connoît ſon intrépidité & ſon courage. C'eſt avec ces dons céleſtes qu'il a réparé publiquement ſa premiere imprudence dans le procès de M. de Soyecourt, il y a environ deux ans. Par une ſorte de bonhommie, ſans doute fructueuſe, il avoit lu à ce Marquis la premiere page de ſon rapport. Celui-ci s'étoit apperçu que M. l'Abbé ſe trompoit. Il avoit pris la liberté de le lui faire remarquer. Il avoit même obtenu de lui promettre de corriger la faute. Eau benite de Cour que ces promeſſes-là. Le bel Abbé croyoit ſon rapport auſſi parfait que ſa figure. Le Marquis inquiet courre chez les autres Commiſſaires pour s'appuyer de leur ſuffrages à l'entendre ce n'etoit point défiance, mais il craignoit le manque de memoire où les diſtractions; le rapport ſe fait, les Commiſſaires reconnaiſſent l'erreur: l'un d'eux en fait l'obſervation, il reprend en ſous œuvre enfin le Bureau forme ſon arrêté d'un avis, l'Abbé paſſe au Grefe avant qu'on le rédige; il s'emporte il s'écrie que ce n'eſt point la ſon arrêt: Il veut qu'on le change: les Commiſſaires de leur côté s'obſtine il perſiſte. dequoi ne vient point about la perſévérance? Après beaucoup de debats, l'Abbé fait enfin ſupprimer l'arrêt des Commiſſaires, & rédige l'arrêt d'après ſon avis.

Et que penſera tout le public de la noble hardieſſe qu'il a fait parroître pour ſoutenir les interêts d'une certaine Dame de Mahy, qu'on ſait.... Un porteur de lettres de change tirées ſur elle, & par elle acceptées, obtient contr-elle une ſentence des Conſuls, qui la condamne à payer. Madame de Mahy interjette appel en la Cour, ſur quoi procès. Le porteur de lettres de change demande l'exécution proviſoire de la ſentence des Conſuls. Cela donne lieu à un appointement à mettre. L'Abbé trouve le ſecret de ſe faire nommer Rapporteur. Certainement rien n'étoit plus ſuſceptible d'une exécution proviſoire qu'un ſentence des Conſuls; fondé ſur des titres auſſi favorables que des Lettres de change acceptées. Mais ni la loi formelle ni la juriſdrudence adoptée par tous les tribunaux ne faiſoient le compte de l'Abbé ni de ſa Dame. Il renvoie à l'audience. On croit qu'à l'audience la cauſe ſera plaidée: point du tout. On appointe ſommairement; M. Duport eſt nommé pour Rapporteur: le Procureur pourſuivant ſignifie les qualités, & déclare que c'eſt M. Duport. Le lendemain il va retirer ſon arrêt, il le lit, & voit avec le plus grand étonnement que c'eſt l'Abbé Pommier qui, eſt encore Rapporteur de l'appointé ſommaire. Jugez de l'eſpérance qu'il peut avoir de gagner ſon affaire au fond. Vous en direz tout ce

qu'il vous plaira ; mais n'eſt-ce pas véritablement avoir toutes hontes bues.

L'ABBÉ

Le trait eſt un peu fort, j'en conviens. Il y a ſurement la deſſous quelq'anguille ſous roche que nous ne connoiſſons ni vous ni moi. Mais l'Abbé finira par rendre juſtice à qui elle appartient, & quand il en ſera temps. Au reſte, ma petite, vous comprenez que nous pourrons compter ſur lui. C'eſt ce qu'on appelle un drôle qui tiendroit tête à tout Paris. Il faudra le faire nommer dans la réforme.

Mlle. SAUVEUR.

Tant mieux vraiment voila les gens qu'il nous faut, d'autant que parmi les Enquêtes & Requêtes je crois bien que vous ne trouverez perſonne.

L'ABBÉ

Soyez-en bien convaincu, ma petite ; & comme ils ſont le plus grand nombre ; ſi par hazard ils s'obſtinent, il eſt impoſſible que nous n'ayons du deſſous. Notre ſeule reſſource ſeroit alors pour mettre le bon bout de notre côté, cet ordre bienfaiſant du Roi que notre Capitaine ſollicite ſans doute avec beaucoup d'ardeur.

Mlle. SAUVEUR.

Mais, mon frere, dans ce cas la, nous ne ſaurions tenir notre converſation trop ſecrete ; car ſi le Roi venoit à la ſavoir . . . .

L'ABBÉ.

Bagatelle, ma petite, eſt-ce que le Roi ſait jamais quelque choſe ? Cependant comme les oreilles pourroient lui tinter, & qu'il a déja dit d'une maniere un peu bruſque que toute la Juſtice n'étoit qu'un brigandage, notre ami l'Avocat voudra bien garder le ſecret, au moins juſqu'à ce que l'ordre ſoit obtenu. Pour moi, je réponds bien que je me tairai juſqu'à ce tems-là, car je ne verrai perſonne.

Mlle. SAUVEUR.

Vous avez bien raiſon, mon frere ; en effet, à la maniere dont vous excuſez vos confreres, vous ſemblez aggraver leurs fautes & en completter la preuve.

L'AVOCAT

Adieu Mademoiſelle; adieu Monſieur l'Abbé. Je ne manquerai pas de venir apprendre ici les ſuites de cette importante affaire. Si vous avez encore beſoin de nouveaux éclairciſſemens ſur les perſonnes ou ſur les choſes, je ſuis tout prêt à vous continuer mes ſervices. La matiere eſt riche, je la poſſede, & vous ſavez que je vous ſuis dévoué à tous deux depuis longtems.

Mlle. SAUVEUR.

Eh bien ! M. l'Avocat, vous avez bien purgé

votre bile : je n'en ſuis pas fâchée : vous m'avez appris des choſes curieuſes. Il y a eû un peu de malice de ma part : car d'ailleurs je ſuis sûre que tout ce mouvement n'aboutira à rien, je ſais ce qui en eſt.

Le Premier Préſident fera diſtribuer que le Roi lui a fait dire d'être tranquile : que, quoiqu'en diſent les Enquêtes, tout reſtera dans l'état actuel, parce que tout va bien..... Le propos circulera; l'Abbé Pommier alors criera aux Commiſſaires « qu'il n'y a point d'abus au Palais; que c'eſt une « viſion creuſe de toutes les jeunes têtes des En- « quêtes, qu'ils ſont foux ».

L'ami Nouet viendra à l'appui. M. Hue inſinuera de ſon côté, que ce n'eſt qu'une intrigue de Lamoignon & de Fleury contre ſon cher & reſpectable d'Aligre. La peur, la diviſion, le dégoût ſuccéderont, & tout s'en ira à vau-l'eau.

FIN.